

Les Accidents d'Exposition au Sang



SERVICE
DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE
ET DE SECOURS



Juin 2003

La Lettre de la Sécurité

Définition

On parle d'accident d'exposition au sang chaque fois qu'il y a contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang sur une effraction cutanée (piqûre, coupure, éraflure, ...) ou lors de projection sur une muqueuse (œil, nez, bouche)



Généralités

Le sapeur pompier peut être confronté à ce risque lors d'une intervention au même titre que le personnel médical ou paramédical.

La contamination peut, bien sûr, se faire par le VIH (Virus de l'Immunodéficience Humaine), mais également par le VHC (Virus de l'Hépatite C) et le VHB (Virus de l'Hépatite B).

En France, les chiffres actuellement retenus sont de 100 000 personnes infectées par le VIH, 600 000 par le VHC et 300 000 par le VHB.

A noter que seule la contamination par le VHB peut être prévenue par une vaccination.

Prévention des accidents

- Mettre des gants à usage unique avant tout contact avec une victime
- Limiter le risque de contamination par le port de manches longues en intervention
- Éviter les bagues, les bracelets et autres bijoux en intervention
- Porter masque et lunettes chaque fois qu'il y a risque de projection de sang ou de liquide organique (salive, expectoration, ...)

- Ne jamais recapuchonner les aiguilles utilisées
- Utiliser systématiquement et correctement les conteneurs à aiguilles
- Utiliser systématiquement le B.A.V.U. en proscrivant le bouche à bouche
- Jeter tous les déchets dans les sacs poubelles jaunes
- Être particulièrement vigilant lors du nettoyage de la cellule sanitaire
- Se laver correctement les mains après chaque intervention.

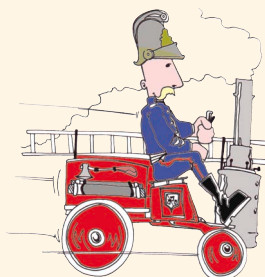
Conduite à tenir lors d'un AES

Chaque fois qu'un sapeur-pompier est exposé à un accident d'exposition au sang, il est de la responsabilité de chacun de faire appliquer systématiquement la procédure figurant dans le dossier VSAV :



Le sapeur-pompier exposé doit :

- 1 - Appliquer IMMÉDIATEMENT le protocole de lavage et désinfection à l'aide de la « mallette AES »
- 2 - Être retiré du service
- 3 - Consulter dans les 2 heures le service d'accueil référent.



Le nombre d'accidents de nos véhicules a baissé en 2002 et de manière significative puisque la diminution atteint 35 % par rapport à l'année précédente avec 45 accidents.

Dans cette LETTRE DE LA SÉCURITÉ vous trouverez l'analyse précise des chiffres de l'accidentologie. Pour ceux désirant plus de détails, il est possible de consulter le compte rendu du dernier Comité d'Hygiène et de Sécurité. Par ailleurs, depuis le début de cette année, les Sapeurs Pompiers Volontaires ont également leur propre CHS.

Si les chiffres 2002 sont encourageants, il faut surtout ne pas se relâcher et continuer à être vigilant car les premiers chiffres de l'année 2003 **sont très décevants et repartent fortement à la hausse.**

Dans cette optique, nous rappelons plus loin l'ensemble des mesures visant à limiter les accidents et leur gravité. Chacun y retrouvera les conseils qui lui permettront d'adopter l'attitude la plus responsable et la plus sécurisante.

Enfin, et pour la première fois, nous avons décidé, en collaboration avec le SSSM, d'ouvrir nos colonnes pour évoquer des accidents autres que ceux de la circulation. Il s'agit des AES (Accidents d'Exposition au Sang) qui ont touché une vingtaine de Sapeurs-Pompiers au cours des interventions durant l'année 2002.